

- > PÊCHER : cloque, fusicoccum
- > PRUNIER, ABRICOTIER : monilia
- > FRUITS A NOYAU : pucerons, psylle
- > PÊCHER : thrips
- > POMMIER, POIRIER : tavelure, puceron
- > KIWI : PSA



PÊCHER : Cloque

Les premières variétés sortent de la période à risque, mais elles ne sont pas encore majoritaires. La lutte préventive est à renouveler après chaque lessivage.

- Syllit max (dodine) à 1,65 l/ha (41 €/ha, max 2 traitements/an, peu lessivable, incompatible avec les huiles blanches)
- Sigma DG (captane) à 3 kg/ha (42 €/ha, max 2 traitements/an, H351, efficacité secondaire monilia et fusicoccum).
- Merpan 80 WDG (captane) à 3 kg/ha (54 €/ha, max 2 traitements, H351, dar fin floraison, efficacité secondaire monilia et fusicoccum).
- Merpan SC (captane) à 5 l/ha (60 €/ha, max 2 traitements, H351, dar fin floraison, efficacité secondaire monilia et fusicoccum).

En agriculture biologique, utilisez le Curatio (polysulfure de calcium)^{AB} à la dose de 24 l/ha (max 2 traitements jusqu'à la fin de la floraison), en stop sur feuillage humide après la pluie.



PÊCHER : Fusicoccum

Les pluies automnales ont entraîné la présence d'un fort inoculum en verger, que l'humidité actuelle va réactiver. Si cela n'a pas été fait, positionnez du Topsin 70 WG (thiophanate-méthyl) à 1,7 kg/ha (41 €/ha, max 1 traitement/an, H341, min 20 m).

En agriculture biologique, appliquez une barrière physique.

- Argibio (kaolin calciné)^{AB} à 50 kg/ha (75 €/ha)
- Baraka (kaolin calciné)^{AB} à 50 kg/ha (80 €/ha)
- Invelop white protect (talc)^{AB} à 50 kg/ha (95 €/ha, max 4 traitements/an).



PRUNIER, ABRICOTIER : Monilia

Les traitements doivent se poursuivre sur les variétés à floraison tardive pour les abricotiers et les pruniers japonais, et débuter pour les pruniers domestiques dont la floraison démarre (Président).

- Topsin 70 WG (thiophanate méthyl) à 1 kg/ha (24 €/ha, max 1 traitement/an, H341, min 20 m)
- Switch (cyprodinil + fludioxonil) à 0,2 kg/ha (28 €/ha, max 3 traitements/an)
- Prolectus (fenpyrazamine) à 0,8 kg/ha (89 €/ha, max 3 traitements/an).

En agriculture biologique, utilisez le Curatio (polysulfure de calcium)^{AB} à la dose de 24 l/ha (max 2 traitements jusqu'à la fin de la floraison), en stop sur feuillage humide après la pluie.



PRUNIER JAPONAIS, ABRICOTIER : **Psylle / ECA, puceron**

Le vol de psylle est toujours en cours, et on peut déjà observer quelques pucerons verts. Sur les variétés dont la floraison est terminée, intervenez cette semaine avec une pyrèthri-noïde.

- Karaté zéon ou Xflow (lambda-cyhalothrine) à 0,11 l/ha (10 €/ha, max 2 traitements/an)
- Karaté K (lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe) à 1 l/ha (20 €/ha, max 2 traitements/an, H351).

En agriculture biologique, continuez à renouveler les barrières physiques.



PRUNIER DOMESTIQUE, CERISIER : **Puceron**

Cette semaine, il devrait être possible de placer dans de bonnes conditions l'association pré-florale de 20 l/ha d'Huile Blanche (cf agriculture biologique) à une pyrèthri-noïde.

- Lambdastar (lambda-cyhalothrine) à 0,75 l/ha (4 €/ha, max 2 traitements/an)
- Karaté zéon ou Xflow (lambda-cyhalothrine) à 0,75 l/ha (7 €/ha, max 2 traitements/an)
- Deltastar (deltaméthrine) à 0,5 l/ha (7 €/ha, max 3 traitements/an)
- Décis protech (deltaméthrine) à 0.5 l/ha (9 €/ha, max 3 traitements/an).

En agriculture biologique, réalisez trois applications entre les stades B et E, avec de l'huile blanche paraffinique (Oviphyt ^{AB}, Oliblan ^{AB}, Euphytane gold ^{AB}, Ovipron extra ^{AB}). Le premier traitement doit être effectué à 20 l/ha (55 €/ha, max 1 traitement/produit/an, BC), puis les autres le seront à 10 l/ha. Evitez de traiter si un risque de gel est prévu dans les 48h.



PÊCHER : **Thrips meridionalis**

Les parcelles concernées sont rares. Observez l'intérieur des fleurs et n'intervenez que si plus de 5% d'entre elles sont occupées. Positionner du Klartan (tau-fluvalinate) à 0.6 l/ha (37 €/ha, max 2 traitements/an, dar chute des pétales, fin d'utilisation au 25 août 2020).

En agriculture biologique, les barrières physiques et le talc sont utilisables (cf lutte contre le fusicoccum).



POMMIER, POIRIER : **Tavelure**

Maintenez la protection à base de 200 g/ha de cuivre métal (soit par exemple 1 kg/ha de Bouillie bordelaise RSR ^{AB}, 6 €/ha) avec 500 g/ha de soufre mouillable (soit par exemple 7,5 kg/ha de Microthiol Spécial Dispers ^{AB}, 12 €/ha, BC). Sur Comice, sensible au soufre, utilisez le cuivre seul. Sur les variétés les plus avancées qui ont atteint le stade C3 voir D, débutez la lutte chimique avec du mancozèbe :

- Dithane néotec à 2 kg/ha (22 €/ha, max 4 traitements/an/produit, H361d)
- Penncozeb ou Trimanoc DG raincoat à 2,15 kg/ha (25 €/ha, max 4 traitements/an, H361d).

En agriculture biologique, poursuivez les applications de cuivre et de soufre. Il est également possible d'intervenir en stop après la pluie, sur végétal humide, avec du Curatio (polysulfure de calcium) ^{AB} à la dose de 10 l/ha (max 2 traitements jusqu'à la fin de la floraison).



POIRIER, POMMIER : Puceron

On peut observer les premiers pucerons. Profitez des bonnes conditions prévues cette semaine pour réaliser une première application pré-florale en associant une Huile Blanche (2 à 5 l/ha suffisent) à une pyréthrinoloïde.

- Mandarin gold (esfenvalérate) à 0.25 l/ha (10 €/ha, max 3 traitements/an)
- Klartan (tau-fluvalinate) à 0.2 l/ha (12 €/ha, max 2 traitements/an, dar = nouaison, fin d'utilisation au 25 août 2020).

En agriculture biologique, effectuez 2 à 3 applications avant le début de la floraison avec de l'huile blanche paraffinique (Oviphyt ^{AB}, Oliblan ^{AB}, Euphytane gold ^{AB}, Ovipron extra ^{AB}) à 20 l/ha (55 €/ha, max 1 traitement/produit/an, BC).



KIWI : PSA

Les renouvellements doivent avoir lieu tous les 50 mm. Les bourgeons ont gonflé sur certaines parcelles, ce qui nécessite de réduire les doses de cuivre métal à 225 g/ha, soit :

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 0.33 kg/ha (5.5 €/ha)
- Cuproflo ou Yucca (oxychlorure de cuivre) ^{AB} à 0.6 l/ha (6.5 €/ha)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre
Tel : 06.29.58.02.17



Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est agréé par l'État pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (agrément numéro MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives sont systématiquement citées dès qu'elles sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO www.occitanie.chambre-agriculture.fr/

Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Référence : FC03V05_1803flasharbo